

Commentaire sur la nature de la Vème République

Par **Steph**, le **17/03/2007** à **14:47**

Bonjour à tous,

J'ai un extrait de "Conversations constitutionnelles" de Michel de Villiers à commenter, je suis, en règle général, assez mauvais pour les commentaires et celui, particulièrement, ne m'inspire pas, auriez-vous des idées??

"Il est bien connu que, à titre principal, deux inspirations se sont juxtaposées aux origines de la 5ème Rep : celle du général de Gaulle et celle de Michel Debré. L'un subordonnant le fonctionnement des institutions à l'arbitrage présidentiel, l'autre tout entier acquis aux vertus d'un régime parlementaire rationalisé et rénové. Ces deux logiques coexistent ds la Constitution de 1958 modifiée en 1962. Le moment ne serait-il pas venu de faire l'inventaire de l'héritage et de trancher le noeud gordien? Ce serait le moyen de supprimer le paradoxe qui voit reprocher à la 5ème Rep un excès de présidentialisme quand les majorités présidentielle et parlementaire coïncident et un affaiblissement de la fonction présidentielle quand elles divergent."

Par **Nounoupoun**, le **17/03/2007** à **15:22**

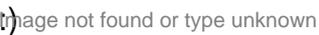
Tu viens d'ébranler mes croyances, à savoir que de Gaulle et Debré avait la même conception de la Constitution de la Vè République.

Je ne sais pas si ca peut t'aider mais voici un lien pour toi:

[http://www.ladocumentationfrancaise.fr/ ... ebre.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/... ebre.shtml)

En fait on peut presque dire que si on met bou à bout les deux conception de ce textet (présidentiel pour de Gaulle et parlemntarisme rationalisé pour Debré), on se trouve avec ce qu'on a actuellement:

- tendance présidentiel en tps normal
- tendance parlementaire en cohabitation

Enfin c'est comme ca que je le vois ! 

Par **Steph**, le **17/03/2007** à **23:15**

Merci beaucoup pour ta réponse.

En fait, je n'arrive pas à bien cerner l'enjeu du texte, j'ai donc du mal à formuler une problématique.

Je pense qu'il faut parler des deux conceptions (De Gaulle et Debré), mais ensuite, je bloque. :?

Image not found or type unknown

Par **Nounoupoun**, le **17/03/2007** à **23:52**

Je dois reconnaître que c'est pas facile ton truc.

Je ne vois pas très bien ce que ton texte veut montrer. Que la cohabitation n'était pas totalement non prévue à la naissance de la Constitution? Ou bien qu'on a eu du parlementarisme rationalisé jusqu'en 1962 et puis de la tendance présidentielle par le SUD depuis 1962 (hors cohabitation) Je ne sais pas trop ...

Je pense qu'il faut que tu te penches sur ce que voulait de Gaulle et ce que voulait Debré et faire des recoupements.